



Les mutuelles communales, l'assurance de tarifs attractifs

Limeil-Brévannes présente, ce soir, ce dispositif pour aider les habitants à adhérer à une complémentaire moins chère. L'Haÿ-les-Roses, Noisieu, Bry et Nogent le font déjà.

SANTÉ

PAR AGNÈS VIVES

Quand les fins de mois sont difficiles, souscrire une assurance santé complémentaire passe souvent à la trappe. Et ils sont nombreux à faire ce choix. Par la force des choses. Alors, de plus en plus de villes s'organisent pour proposer une mutuelle communale négociée à des prix attractifs. C'est le cas à Limeil-Brévannes, qui présente ce soir, le nouveau dispositif.

PLUSIEURS FORMULES PROPOSÉES

« De nombreux Brévannais n'ont pas accès à une couverture santé pour se soigner correctement. Les raisons sont multiples : une baisse des pensions de retraite, de faibles revenus,

une période de chômage prolongée ou encore la difficulté d'accéder à un premier emploi... présente la maire, Françoise Lecoufle (LR). L'accès aux soins ne devient plus une priorité, alors que les frais de santé deviennent de plus en plus chers. »

Différentes formules seront proposées, selon les prises en charge, afin de faciliter le retour aux soins. Et pour encourager la pratique sportive, un remboursement d'une licence à hauteur de 40 € par an sera fait par personne figurant au contrat. « C'est vrai que c'est cher », confirme cette habitante, en regardant le prospectus au comptoir du CCAS, hier matin. C'est là que les permanences se tiendront, une fois par mois.

En mai 2017, L'Haÿ-les-Roses a ouvert le bal des mutuelles communales dans le département. « Depuis son lancement, près de 1 200 devis qui ont été établis », constate la municipalité (LR). Noisieu a suivi en

août 2017. Mais à l'initiative du réseau des élus solidaires du Val-de-Marne (répartis sur une douzaine de communes), d'autres mutuelles communales sont en train d'émerger.

« A Nogent, nous avons démarré voilà plus de six mois, raconte le docteur Labescat, également élu municipal. Comme médecin, je me suis rendu compte que les gens, une fois que leur emploi s'arrête, au vu du surcoût des mutuelles, arrêtent leur complémentaire. Il y a un réel besoin. » La ville de Bry s'y est mise voilà un peu plus d'un an, avec 25 adhésions durant la première année, selon Jacques Labescat.

@VivesAgnès

■ Ce soir, à 18 heures, à la mairie de Limeil-Brévannes, 2, place Charles-de-Gaulle. Renseignements au CCAS (22, rue Gutenberg) au 01.45.10.77.77.

« Pour le même prix, moi et ma femme on est couverts »

CARMELO DI FRANCO, 84 ANS, ADHÉRENT À LA MUTUELLE DE L'HAÏ-LES-ROSES



Carmelo Di Franco bénéficie de la mutuelle depuis environ deux ans.

LA MUTUELLE COMMUNALE de L'Haÿ-les-Roses ? Carmelo Di Franco l'a découverte en lisant le journal municipal, et y a souscrit il y a environ deux ans. « Je n'avais pas de mutuelle, et mon épouse payait 500 € par an pour la sienne. Pour le même prix, moi et ma femme on est couverts, et on est bien remboursés », lâche l'octogénaire. Avant, cet ex-salarié dans l'entretien

des studios de cinéma n'avait pas de mutuelle car il est remboursé à 100 % à cause d'une maladie du cœur. Mais pas sur tous les types de soins. Le retraité s'est rendu compte de l'intérêt de la mutuelle lorsqu'il est tombé de l'un de ses arbres. « Heureusement que je l'avais parce qu'avec mes trente-sept séances de kiné, ça m'aurait coûté très cher... »

ANNE-LAURE ABRAHAM

Annonces JUDICIAIRES ET LÉGALES 94

Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2019 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 (4,46 €) - 75 (5,50 €) - 77 (5,25 €) - 78 (5,25 €) - 91 (5,25 €) - 92 (5,50 €) - 93 (5,50 €) - 94 (5,50 €) - 95 (5,25 €) tarifs HT à la ligne définis par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication de décembre 2018.

LES MARCHÉS PUBLICS

Consultez aussi nos annonces sur <http://avisdemarches.leparisien.fr>

Marchés + de 90 000 Euros

SERVICES SOCIAUX ET AUTRES SERVICES SPECIFIQUES - MARCHES PUBLICS

Directive : 2014/24/UE
Avis de marché

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresses :

MAIRIE DE FRESNES

1 place Pierre et Marie Curie,
F - 94260 Fresnes,
Tél : +33 149845656, courriel : marchespublics@fresnes94.fr,
Fax : +33 149845657
Adresse principale : <http://fresnes94.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches.maximilien.fr>

I.2) Procédure conjointe

I.3) Communication : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches.maximilien.fr>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique via : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.AdvancedSearch&AllCons&refConsultation=347513&orgAcronyme=d5f>

I.4) Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

I.5) Activité principale : Services généraux des administrations publiques.

SECTION II : OBJET

II.1) Etendue du marché

II.1.1) Intitulé : Réalisation des analyses biologiques à partir des prélèvements effectués par le Centre municipal de santé de la ville de Fresnes

II.1.2) Code CPV principal : 85148000

II.1.3) Type de marché : Services.

II.1.4) Description succincte : Réalisation des analyses biologiques effectuées à partir des prélèvements réalisés par le Centre Municipal de santé (CMS) de la Ville de Fresnes en application de l'article L 6211.1 du Code de la santé publique. Au-delà de l'acte de biologie en lui-même, le marché comprend également : - le transport et la conservation des échantillons biologiques ; - la communication rapide des résultats auprès du médecin et du patient en cas d'anomalies constatées dans les analyses ; - la fourniture des matériels nécessaires aux prélèvements ; - la gestion des déchets.

II.1.5) Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : 648000 euros

II.1.6) Information sur les lots : Ce marché est divisé en lots : non.

II.2) Description

II.2.1) Intitulé

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) : 85148000

II.2.3) Lieu d'exécution : Code NUTS : FR107

II.2.4) Description des prestations : Réalisation des analyses biologiques effectuées à partir des prélèvements réalisés par le Centre Municipal de santé (CMS) de la Ville de Fresnes en application de l'article L 6211.1 du Code de la santé publique.

Au-delà de l'acte de biologie en lui-même, le marché comprend également : - le transport et la conservation des échantillons biologiques ; - la communication rapide des résultats auprès du médecin et du patient en cas d'anomalies constatées dans les analyses ; - la fourniture des matériels nécessaires aux prélèvements ; - la gestion des déchets.

A titre informatif, à ce jour, le volume des actes de biologie se situe en moyenne annuelle à 600 000 B, dont 50 hors nomenclature, correspondant à l'élaboration en moyenne de 3 800 dossiers.

II.2.5) Critères d'attribution :

II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 648000 euros

II.2.7) Durée du contrat ou de l'accord-cadre : Durée en mois : 48

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union

européenne : Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

II.2.14) Informations complémentaires SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.4) Règles et critères objectifs de participation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) Conditions liées au marché

III.2.1) Information relative à la profession

La prestation est réservée à une profession déterminée : Oui.

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Les laboratoires de biologie médicale soumissionnaires devront être en conformité avec les dispositions prévues dans l'ordonnance n2010-49 du 13 Janvier 2010.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS : non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Description

IV.1.1) Forme de la procédure : Ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre : Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre.

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.1) Publication antérieure concernant le même marché

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 01/07/2019 à 17 h 00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.2) Informations sur les échanges électroniques : La facturation en ligne sera acceptée.

VI.3) Informations complémentaires : A titre informatif, à ce jour, le volume des actes de biologie se situe en moyenne annuelle à

600 000 B, dont 50 hors nomenclature, correspondant à l'élaboration en moyenne de 3 800 dossiers.

VI.4) Procédures de recours

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Melun, 43 avenue du Général de Gaulle Case postale 8630 F, F - 77008 Melun Cedex, Tél : +33 160566630, courriel : greffe.ta-melun@juradm.fr, Fax : +33 160566610, adresse internet : <http://melun.tribunal-administratif.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation : Monsieur le Médiateur des Ministères économiques et financiers, BP 60153, F - 14010 Caen, courriel : mediateur@finances.gouv.fr, adresse internet : <http://www.economie.gouv.fr/me>

VI.4.3) Introduction de recours

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours

VI.5) Date d'envoi du présent avis : 29 mai 2019

Chennevières-sur-Marne.

Ce projet de modification a pour objet de : - Réajuster les règles de clôture dans les zones UA, UC et UD ; - Harmoniser les constructions avec leur environnement proche ;

- Recommander la construction de logements doublement orientés dans un objectif de performance énergétique ;

- Préciser les règles relatives à la qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère de la zone UD ;

- Compléter les règles relatives au stationnement

- Créer un emplacement réservé (ER) pour la réalisation d'un équipement public ;

Modifier une partie du zonage UAa en UA.

Cet arrêté est affiché à la mairie de Chennevières-sur-Marne, et au siège de l'établissement public territorial GPSEA - 14 rue Le Corbusier à Créteil durant un mois.

www.annoncesleparisien.fr

Constitution de société

Par acte SSP en date du 10 mai 2019, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

DEGRIFF PRIVE

Forme : EURL
Capital : 1 000 Euros

Siège Social : 67 Avenue de Stalingrad - Centre Commercial Villejuif 7, 94800 Villejuif

Durée : 99 ans

Objet social : La vente de prêt à porter hommes, femmes, enfants, accessoires et articles de mode

Gérant : M. HASNI Belkacem, demeurant 6 Rue du Beau Site 91420 Morangis

Immatriculation au RCS de CRETEIL.

Divers société

Rectificatif à l'annonce parue le 09/05/2019, concernant la société

ENTREPRISE GÉNÉRALE DE RENOVATION

Il n'y avait pas lieu de lire : Sigle : EGR.



Le Parisien

Collectivités territoriales, optimisez votre communication

Publiez vos annonces de délégation de service public dans Le Parisien

Le seul quotidien habilité sur tous les départements d'Ile de France et Oise

01 87 39 84 00
marchespublics@teamedia.fr

TEAM MEDIA